

PME Audiovisuelles



ACTUALITÉS

BORGIA (2010)

La série évènement de la rentrée pour Canal + déjà vendue dans plus de 50 pays

CARTOON PICTURES (2010)

Les premières recettes confirmées en hypothèse haute

NATURE PICTURES (2010/2011)

Le tournage a démarré après des repérages réussis au Printemps et des premières intentions d'achat à l'international

MOVIE PICTURES (2011)

10 films en développement, 7 films signés avec des distributeurs

SYNERGY CINÉMA (2011)

Les droits France de 14 films ont été acquis et 2 premiers succès dont un record de recettes pour une comédie sortie cet été au royaume-uni

INVEST IMAGE (2011)

Un film qui sort en salles en France en 2012 et une série animée à forte visibilité

FISCALITÉ

Nouveau «coup de rabot» sur les avantages liés à la souscription au capital des PME annoncé pour le 1er janvier 2012

Investir dans le cinéma/audiovisuel est plus que jamais un excellent moyen de participer au développement d'un secteur qui ne connaît pas la crise en faisant le plein d'avantages fiscaux.

Les deux premiers épisodes de BORGIA ont pulvérisé tous les records de démarrage de séries, US et françaises confondues, en rassemblant plus de 1.6 million de curieux pour une part de marché de 26.7% sur les abonnés Canal +.

Les perspectives de recettes sur les droits francophone acquis en coproduction avec la société ATLANTIQUE PRODUCTIONS par la PME BORGIA sont de ce fait bien au delà de nos espérances et les premiers résultats vont tomber dès début 2012, soit moins de 2 ans après la signature du contrat.

Par ailleurs, nous lançons, en mai dernier, la première augmentation de capital de la PME SYNERGY CINÉMA qui a permis à ses dirigeants de réaliser l'acquisition de droits francophones sur 14 films dont 2 succès confirmés à l'étranger sortiront prochainement en salles en France avec un potentiel de recettes exceptionnel compte tenu des sommes engagées.

C'est donc moins d'un an après les premiers achats que cette société va dégager ses premiers bénéfices.

Enfin, nous apprenons également de la société TIMOON ANIMATION que les recettes escomptées pour fin 2012 sur l'exploitation des droits de la série animée SCARY LARRY couvrent déjà l'apport consenti fin 2010 et que la société CARTOON PICTURES devrait donc dégager ses premiers bénéfices.

Ces 3 exemples démontrent bien l'intérêt d'investir dans une PME audiovisuelle dans cette période d'instabilité économique où le secteur du cinéma et de l'audiovisuel ne s'est jamais aussi bien porté.

En moins de 2 ans, ces 3 sociétés nous confirment déjà que notre objectif de gestion sera atteint, et certainement dépassé.

Nous sommes bien entendu ravis de pouvoir partager ces bonnes nouvelles avec les actionnaires des PME mises en oeuvre en 2010 et même ceux qui ont souscrit aux PME 2011 depuis le début de cette année car SYNERGY CINÉMA en fait partie.

Si la motivation de la souscription était souvent fiscale pour certains, il est certain que bon nombre d'entre vous comprennent désormais que l'investissement dans le cadre d'un contrat de coproduction, permet de déterminer un objectif de gestion gagnant/gagnant avec le producteur, avec une très forte visibilité.

C'est la qualité de l'oeuvre et son potentiel commercial qui motive l'investissement et non plus un avantage fiscal lié à la souscription qui n'est finalement qu'un bonus qui vient s'ajouter à la performance financière prévisionnelle.

Nous profitons bien entendu de l'intérêt croissant et de la médiatisation forte que génèrent ce savoir faire développé à l'appui de nos partenaires industriels et de ce fait, nous sommes désormais dans l'obligation d'appliquer la règle du «premier arrivé, premier servi» pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient participer à une PME audiovisuelle avant la fin de cette année, le volume encore disponible à la souscription étant limité. En résumé ne tardez pas à vous positionner pour 2011.

Ceci étant dit, vous découvrirez dans ce document les actualités sur les PME 2010 et les PME 2011 en cours de souscription.

Franck Ladrière
PDG AXONE INVEST

Actualités PME 2010

Des premiers résultats en phase avec les prévisionnels initiaux en hypothèse haute, les premiers bénéfiques attendus dès l'exercice 2012

PME BORGIA

La série BORGIA par Tom Fontana a réalisé le record d'audience de Canal + pour le lancement d'une série avec 1,6 million de téléspectateurs, séries US et européennes confondues, soit 27 % de parts de marché sur les abonnés Canal. C'est un succès exceptionnel : la série a déjà été vendue dans plus de 40 pays à ce jour. Les saisons 2 et 3 sont en préparation. La PME BORGIA est propriétaire des droits francophones, en co-production avec ATLANTIQUE PRODUCTIONS (Groupe LAGARDERE ENTERTAINMENT) et recevra ses premières recettes sur les ventes DVD, vidéo à la demande et sur les diffusions TV en clair programmées à partir de fin 2012.

Le coffret DVD de la série sera disponible dès Noël 2011 dont les recettes viendront s'ajouter aux premiers contrats signés et annoncés dans notre précédente lettre d'information. Du succès de la série dépendait nos perspectives de recettes. Il est désormais acquis que le retour sur investissement programmé sur 2012 devrait se situer en hypothèse haute des prévisionnels annoncés par ATLANTIQUE PRODUCTIONS lors de notre apport en coproduction réalisé en 2010. Ces prévisionnels vous seront détaillés dans notre prochaine lettre semestrielle.

PME CARTOON PICTURE

La PME CARTOON PICTURE est propriétaire de droits sur la série animée Scary Larry en coproduction avec TIMOON ANIMATIONS, dont les 1ers épisodes devraient arriver mi novembre, la production suit son cours conformément au planning initial :

- A ce jour 38 des 52 scripts ont été approuvés par le diffuseur
- Le planning de production est toujours en phase avec les prévisions

Le MIP Junior qui s'est déroulé la 1ère semaine d'Octobre devrait permettre de finaliser un certain nombre de négociations commerciales en cours et notamment :

- Televisa (Mexique) : 76.000€
- Cartoon Espagne s'est déclaré très intéressé, mais souhaiterait voir les 1ers épisodes. Une vente est envisageable pour un montant de 65.000€.
- TV3 : 39.000€
- Nickelodeon UK- en discussion, veulent voir des épisodes finis : 120 000€
- Cartoon Network UK/Europe – en discussion, veulent voir des épisodes finis : 150 000€
- Disney UK/Europe – en discussion, veulent voir des épisodes finis : 150.000€
- CBeebies – en discussion, veulent voir des épisodes finis : 180.000€

- Nickelodeon US – veulent voir des épisodes finis : 180 000€
- Cartoon Network Australie - pas de préachat mais une fois fini – 39.000 USD
- ABC Australie - pas de préachat mais une fois fini – 42.000 USD
- Nickelodeon Australie - pas de préachat mais une fois fini – 39.000 USD
- Kanal D (Turquie) - pas de préachat mais une fois fini – 46.800 USD
- Téléquébec Canada –78.000 USD
- Radio Canada – 104.000 USD
- Canal+ pologne : 8.840€ (en attente de la réponse de disney)
- NRK : 30.000€
- TV4 (Suede) : 40.000€

Soit un total de recettes brutes en négociation d'environ 1.250.000 € à ce jour. Pour mémoire l'apport en coproduction de CARTOON PICTURE en 2010 a été de 650.000 €.

Le producteur TIMOON ANIMATION annoncera fin décembre le montant cumulé des ventes qu'il aura finalisé et s'autorise à nous annoncer dès aujourd'hui que le retour sur investissement de CARTOON PICTURE programmé pour fin 2012, sera bien tenu voir dépassé.

Les PME BORGIA et CARTOON PICTURE ont finalisé leur budget en 2010 et ne sont plus disponibles à la souscriptions.

NATURE PICTURE

La PME NATURE PICTURE est propriétaire des droits sur le film TERRE DES OURS en coproduction avec le producteur FILMS EN VRAC.

Après des repérages en mai et juin dernier, le tournage a commencé en septembre comme prévu. La diffusion en salles en France a été définitivement arrêtée pour Noël 2013 en accord avec le distributeur STUDIO 37 (Groupe ORANGE) qui l'a annoncé lors du festival de Cannes 2011.

Ce film tourné en 3D relief a déjà reçu de nombreuses marques d'intérêts au niveau international, particulièrement par des pays ou zones géographiques sensibles à la symbolique de l'Ours (Asie et Allemagne notamment). NATURE PICTURE recevra ses premières recettes dès la sortie en salles soit à partir de 2014.

Cette PME a réalisé une première augmentation de capital fin 2010 pour financer les premières dépenses, **le solde du budget est disponible à la souscription en 2011.**

Fiscalité des souscriptions au capital des PME

Impôt sur le revenu 2011

Deux options possibles :

1 - Une PME audiovisuelle remplit les conditions prévues au II bis de l'article 199 terdecies O-A du code général des impôts, elle est donc éligible à la réduction d'impôts pour souscription au capital de PME (**régime renforcé**). Cette réduction de l'Impôt sur le revenu est de 22% du montant des souscriptions effectuées dans la limite annuelle globale de 100.000 euros pour un couple marié et de 50.000 euros pour un célibataire, divorcé ou veuf, soit une réduction de l'impôt sur le revenu 2011 jusqu'à 22.000 euros pour un couple marié et 11.000 euros pour un célibataire, veuf, divorcé.

Cas pratique : Monsieur Dupont, marié, souhaite réaliser un apport en 2011 au capital de PME audiovisuelles à hauteur de 100.000 € et ainsi bénéficier d'un objectif de gestion encadré de 140 % à 5 ans.

Il pourra sur option, et en fonction du montant de son impôt sur le revenu 2011, décider soit d'opter pour le régime renforcé et bénéficier de 22.000 € de réduction de son impôt 2011 ou opter pour le régime normal et répartir sa réduction d'impôt sur les prochaines années (8.800 € en 2011, 8.800 € en 2012 et 4.400 € en 2013).

2 - Pour ceux qui souhaitent bénéficier d'une répartition de la réduction d'impôt sur les 5 prochaines années, une PME audiovisuelle est également éligible à la réduction d'impôts pour souscription au capital de PME (**régime normal**). Cette réduction de l'Impôt sur le revenu est de 22% du montant des souscriptions effectuées dans la limite annuelle globale de 40.000 euros pour un couple marié et de 20.000 euros pour un célibataire, divorcé ou veuf, soit une réduction de l'impôt sur le revenu 2011 jusqu'à 8.800 euros pour un couple marié et 4.400 euros pour un célibataire, veuf, divorcé.

La fraction des versements excédant la limite annuelle ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions au titre des 4 années suivantes.

Attention, le projet de Loi de finances 2012 prévoit la baisse du taux de réduction d'impôt de 22 % à 19 % du montant des souscriptions. Il nous paraît important de vous conseiller de prendre une décision sans tarder pour éviter de subir ce nouveau «coup de rabot de 10 % des niches fiscales» qui pourrait être appliqué dès le vote de la Loi de finances en novembre prochain : **n'attendez pas Décembre pour agir.**

Rappel 2010 : La loi de finances 2011 annonçait un coup de rabot de 10 % pour les souscriptions réalisées à partir du 1er janvier 2011. Finalement ce «coup de rabot» a été appliqué dès le vote de la Loi en novembre 2010.

Nul n'est sensé payer plus d'impôt qu'il ne doit faut-il savoir saisir les opportunités au bon moment... A bon entendeur.

Impôt sur la fortune 2012

Les titres souscrits dans une PME audiovisuelle seront exonérés d'ISF pendant toute la durée de détention.

De ce fait, en cette période d'augmentation du poids de la fiscalité, il est opportun de faire le plein d'avantages fiscaux, en particulier pour les investisseurs assujettis à l'ISF.

En effet, en souscrivant au capital d'une PME audiovisuelle, la loi TEPA du 21 août 2007 permet aux investisseurs de réduire leur ISF, dans la limite annuelle globale de 45.000 euros, de 50% des sommes versées au titre de la souscription au capital d'une PME.

Si vous souscrivez avant le 31 décembre 2011, non seulement vous bénéficierez d'une réduction de votre ISF 2012, mais en plus, vous serez exonéré d'ISF sur le montant des titres souscrits.

Au même titre que les réductions de l'impôt sur le revenu ci-dessus, plus tôt vous agirez moins vous risquerez de supporter le «coup de rabot» annoncé et la baisse de 10 % de la réduction d'impôt potentielle sur votre ISF.

En fonction de votre profil et de votre fiscalité sur le revenu et sur l'ISF, vous pourrez répartir votre souscription pour faire le plein d'avantages fiscaux.

Compte de la complexité grandissante de la fiscalité française, nous recommandons aux investisseurs de s'informer soigneusement avant toute décision d'investissement, auprès de toute personne qu'ils jugeront utile, notamment sur le plan financier, patrimonial, juridique et fiscal.

VOS INTERLOCUTEURS

AZUR
InterPromotion

Fixe : 01 71 73 92 29

GSM : 06 98 03 26 36

Fax : 09 72 12 75 27

www.azur-interpromotion.com

contact@azur-interpromotion.com

Source des informations

Atlantique productions, Timoon animation, GMT production, Films en Vrac, Synergy gestion, Bethsabée mucho et Labyrinthe